

LE TRAIT D'UNION

Saint-Piat et ses Hameaux

N° 84 – Mai 2018

Bulletin Communal d'Information



Saint - Piat



Photo : Denis ESPEISSE

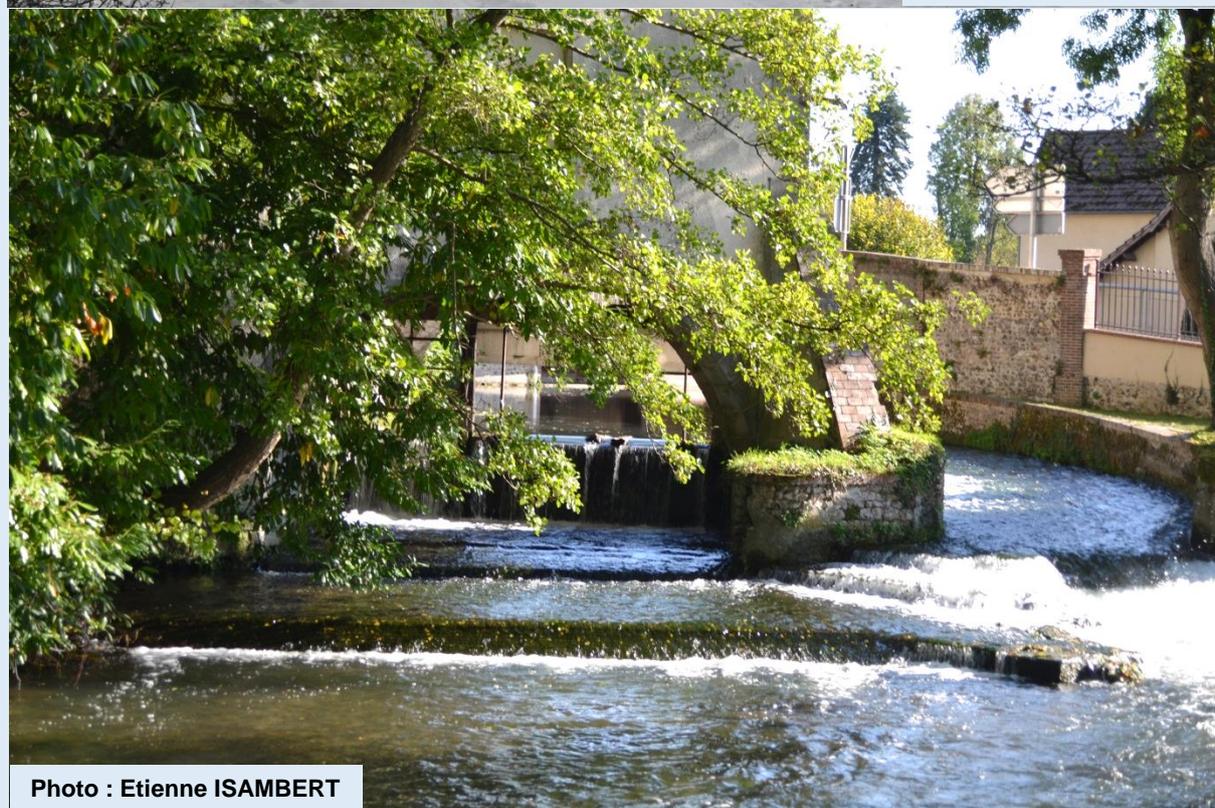


Photo : Etienne ISAMBERT

*Les comptes rendus du conseil municipal sont à votre disposition à la mairie.
Les comptes rendus succincts sont consultables sur le site www.saint-piat.fr*

Voici enfin le trait d'union, certains l'attendaient, d'autres pas, tant pis.

Nous maintiendrons ce lien notamment pour les personnes ne possédant pas internet. Nous constatons chaque semaine lors de manifestations et d'expositions que le site internet, les affiches chez les commerçants ainsi que les flyers ne suffisent pas...

Nous vivons à l'ère de la communication !!! Pourtant, tout semble virtuel !!!

Vous regardez la télévision ou lisez la presse ? Il y a des fautes de français à chaque phrase écrite ou parlée. Si les reportages étaient écrits correctement ou étaient intéressants on pourrait pardonner et leur acheter un correcteur (je me proposais d'en offrir un à l'écho républicain).

C'est vrai, c'est un monde étrange dans lequel nous vivons : les publicités par exemple ; si on les analyse : un postier pour s'occuper de vos parents, moyennant finances, les conduites de « dingue » en faisant n'importe quoi avec un véhicule vroom vroom, les familles sont aussi souvent un peu débiles dans les spots, bref on atteint le summum de l'imbécilité.

Notre journal est fait en interne, nous ne sommes donc pas des journalistes consacrés. Il est destiné à vous donner le maximum d'information sur la commune dans laquelle vous vivez.



Pour le passé : voici comme chaque année le tableau présentant les chiffres de la gestion communale 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture 2016		281 641,09	192 833,95			88 807,14
Part affectée 2017	168 014,95					
Opérations 2017	563 195,64	798 473,17	376 399,58	337 448,58	835 568,41	1 022 295,61
Résultat 2017		121 651,39		153 882,95		275 534,34
Totaux cumulés	731 210,59	966 488,12	376 399,58	337 448,58		
Résultat de clôture 2017		235 277,53	38 951,00			196 326,53

Et le Budget Primitif 2018, voté en équilibre :

- Pour la section de fonctionnement : Recettes et Dépenses : **760 086,36 €**

- Pour la section d'investissement : Recettes et Dépenses : **374 656,75 €**

Pour l'avenir : le plus important, pas d'augmentation des impôts locaux

Les projets : prévus et inscrits au budget

- Caméras de surveillance et parking de co-voiturage à l'arborétum,
- Remise en état provisoire de l'allée des Gâtines en attente des études en cours pour l'assainissement.
- Mesures de rétrécissement des entrées des hameaux et de la rue Jean Moulin pour réduire la vitesse des véhicules.
- Radar pédagogique rues au Chard et des Martels.

- Etude pour élargir la rue de la Jouvence afin que les camions puissent accéder à la Zone Artisanale sans passer par le centre bourg.
- Construction des logements et de l'annexe de la maison de santé à côté de l'arsenal après démolition des bâtiments vétustes.
- Protection et entretien de notre patrimoine arboré.
- Pour le cimetière : budget annuel consacré d'environ 9000 € afin de continuer le travail engagé depuis plusieurs années.

Cette liste n'est pas exhaustive, nous travaillons

- avec le syndicat des eaux (voir article de Monsieur MARSOT).

Je le trouve très réservé pour le futur et c'est normal, mais une étude financière poussée, après celle des coûts à la parcelle en cours, devrait nous permettre d'approcher des dates de raccordement au collectif.

- avec la CCPEIDF pour organiser la cantine des maternelles à la salle des fêtes : rythme journalier beaucoup moins fatigant pour les petits.

- sans oublier toutes les manifestations culturelles que nous organisons ou accompagnons.

Je ne parle pas ici de l'énergie et de l'attention qu'il faut dépenser aussi pour contrer certains « bâtisseurs » qui espèrent nous « piquer » nos ressources en eau, et qui n'hésitent pas à ouvrir les vannages à 3h1/2 du matin sans concertation au risque de noyer le village. C'est vrai que notre gare est en hauteur, cela n'empêchera pas les TGV Chartres-Paris de passer...

Enfin je terminerai en disant à ceux qui souhaiteraient se présenter à la Mairie dans un peu moins de 2 ans, qu'il n'y a pas de problème pour moi à transmettre dès maintenant les informations dont je dispose afin d'assurer une continuité dans la gestion de la commune et pour le personnel en place une stabilité qui ne peuvent être que positifs.

La sauvegarde de notre territoire passe peut-être aussi par une fusion administrative, avec nos voisins de Soulaire et Mévoisin, mais cette idée reste à creuser et ne se fera qu'avec consultation de la population.

Passez un bel été

LES CHEMINS DE L'ESTAMPE
25 -26 -27 Mai 2018
 6ème Fête de l'estampe
Maintenon - Saint-Piat

Anne-Marie TASSEL
Frédérique GALEY-JACOB
Rosemary PIOLAIS
Sun-Hee LEE

ESPACE MAINTENON
 1 ter rue de la Ferté / 2 rue Pierre Sadorge
 28130 MAINTENON
 Du 25 mai au 27 mai - 10 h - 18 h
 Vernissage : samedi 26 à 17 h 30

ATELIER LEE
 4 rue de la Ferté - 28130 MAINTENON
 Du 25 mai au 3 juin - 14 h - 18 h
 Finissage : samedi 2 juin à 14 h

SALLE DE BOEVER
 1 Place Marcel Binet - 28130 SAINT PIAT
 Du 25 mai au 27 mai - 10 h - 18 h
 Vernissage : samedi 26 à 11 h

Renseignements 06 80 06 89 65




CLÉMENCE BOURON · MATTY CHAPIN-NEDELEC
 MORGANE LAVIGNE · JEANNE MAHÉ · CLAIRE MORICE · ALICE VINET
 TRADUCTION : JEAN-MICHEL DÉPRATS



LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ
 WILLIAM SHAKESPEARE · LUCIE DEBROCK
 MERCREDI 6 JUIN 2018 - 18H30 - ARBORETUM-CITY
 SAINT-PIAT

FACEBOOK : LES RICHALEPTIQUES / TWITTER : @RICHALEPTIQUES / IG : RICHALEPTIQUES
 ILLUSTRATION : MIRENE REHAULT · GRAPHISME : ELTA MARQUET



Rétrospectives

50 ans de jumelage !!!

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : l'ancien « canton de Maintenon », et ses 19 communes, est jumelé avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière. C'est donc en mai 2017 qu'ont eu lieu, dans notre Landkreis jumelé, les cérémonies et festivités liées à ces noces d'or.

« DE BONS AMIS A JAMAIS »

Tel est le slogan qui a accompagné ces cérémonies. 80 personnes de notre canton, Maires, Adjointes, Conseiller départemental et adhérents se sont rendus en Bavière pour signer, le 26 mai 2017, la charte du cinquantenaire, en présence du Consul général de France en Bavière, Monsieur Jean-Claude Brunet, du Landrat Richard Reisinger et de toutes les familles allemandes qui ont tissé, depuis cinquante ans, des liens d'amitié durables avec les familles euréliennes.

Le groupe allemand, organisateur de cet anniversaire, nous a fait la surprise d'éditer, pour ce cinquantenaire, une « Chronique » de ces années de jumelage : Les visages ont changé, certains nous ont quitté, mais l'amitié entre nos deux cantons perdure.

Que d'échanges depuis cinquante ans ! groupes sportifs : nageurs, handballeurs, footballeurs, joueurs de tennis et pratiquants du taekwondo, groupes scolaires, anciens combattants, agriculteurs et artisans, philatélistes, artistes, groupes paroissiaux, pompiers, musiques et chorales, se sont succédés. Des échanges à thèmes ont aussi permis de montrer les pratiques et techniques de chacun. Toutes ces rencontres, dans le cadre du jumelage, ont permis de nouer de solides amitiés et il est fréquent aujourd'hui que les familles s'invitent en privé !

Aujourd'hui, le Comité mise sur la jeunesse qui constituera le renouveau des années futures. Ainsi, un groupe de jeunes sapeurs-pompiers de Gallardon s'était joint à la délégation française pour découvrir notre Landkreis jumelé et échanger, avec les jeunes pompiers allemands, sur les techniques de chacun.

Les autres rencontres de 2017 :

En mars a eu lieu un échange scolaire entre les germanistes du Collège d'Épernon et les francophones du lycée d'Amberg. 12 lycéens allemands ont été accueillis à Épernon dans les familles françaises et 12 collégiens d'Épernon se sont rendus ensuite à Amberg avec leur professeur, où ils ont suivi les cours et découvert le mode de vie et la culture bavaroise.

Les projets pour 2018 :

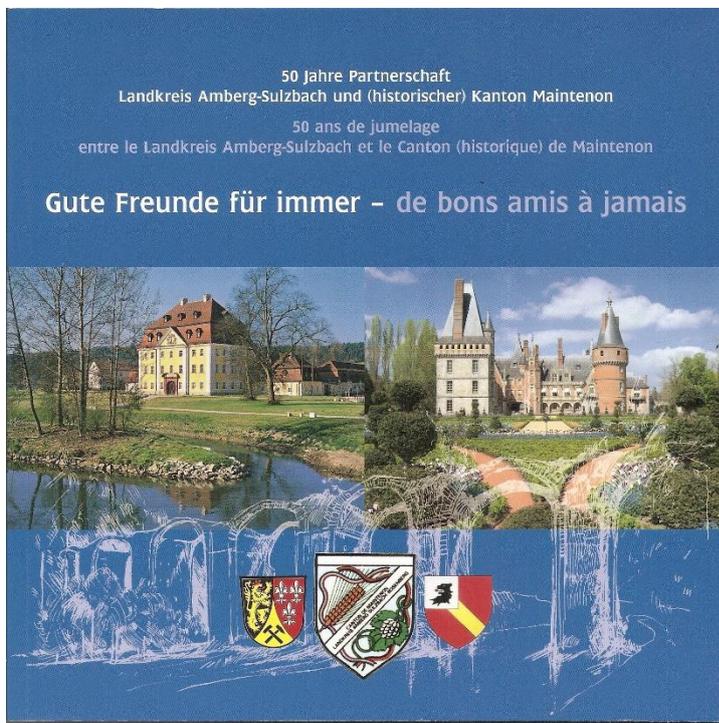
Un nouvel échange scolaire entre Épernon et Amberg a eu lieu en mars 2018. Un échange scolaire entre le collège de Gallardon et le lycée de Sulzbach-Rosenberg est en préparation.



Les « Amis d'Illschwang » de Saint-Piat recevront nos amis d'Illschwang en mai 2018.

L'assemblée générale du Comité de jumelage a eu lieu le samedi 3 février 2018 à la salle des fêtes de Bleury-Saint-Symphorien.

Chacun peut adhérer au jumelage cantonal moyennant une cotisation très modique et participer aux échanges franco-allemands. Le Comité édite une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents : « Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponible dans les mairies. Un site internet du Comité de jumelage est également consultable à l'adresse suivante : maintenon.jumelage.monsite-orange.fr



En mai 2017 se sont tenus les Championnats de France de nage en Eau Vive. Voici les résultats des nageurs s'entraînant dans l'Eure sur Saint-Piat :

Classement trophée de l'Eure comprenant 5 courses

Dans diverses zones de l'Eure, d'une distance approximative de 5km chacune

Catégorie Vétérans femmes 63 participants :

- Eliane 1ère
- Marie Hélène 17ème

Catégorie Vétérans Hommes 116 participants :

- Patrick 11ème

Classement championnats de France NEV I/II Marboué-Châteaudun : 6.3km

Issue de sélections dans toute la France en cours d'année, cette finale a rassemblé 155 participants

Classements toutes Catégories :

- Eliane : 39ème en 1h12mn
- Patrick : 62ème en 1h15mn
- Marie-Hélène : 145ème en 1h37mn



Classements par Catégorie

Vétérans femmes

- Eliane : 5/37
- Marie Helene : 34/37

Vétérans Hommes :

- Patrick : 37/84

Nous remercions la municipalité de Saint-Piat de son soutien lors de nos entraînements quotidiens.



Le 26 mai 2017 a eu lieu la fête de l'Estampe à la salle de Boever.

Ce rendez-vous annuel a attiré plus d'une centaine de personnes, très intéressées, par ces œuvres et leurs techniques. Le public a pu échanger avec les artistes : Anne-Marie-TASSEL, Frédérique GALEY-JACOB, Rosemary PIOLAIS et Sun-Hee LEE.

Le vernissage s'est achevé autour d'un pot amical offert par la municipalité.

Cette manifestation nationale a lieu depuis plusieurs années déjà dans notre commune, et sera renouvelée les 25, 26 et 27 mai 2018 à la salle De Boever.

Nous vous y attendrons nombreuses et nombreux.



Inauguration du lotissement de Dionval le 26 juin 2017

En présence de : M. MANCEAU, représentant Habitat Eurelien, M. MOREAU de la SAEDEL ainsi que les élus de la commune de Saint-Piat, le lotissement de Dionval a été inauguré.

Cet aménagement permet la construction de 15 lots destinés à la vente pour des maisons individuelles et un collectif, de 12 logements, destinés à la location avec un accès réglementé en fonction des revenus respectant la mixité sociale.

Pour tout renseignement s'adresser à :

SAEDEL

1 rue d'Aquitaine

28110 LUCE

tel : 0237333180



Fêtes du 14 juillet 2017

Vous étiez nombreux à participer au pique-nique républicain après avoir, apprécié l'apéritif offert par la mairie, ainsi que le spectacle des majorettes et du groupe musical Tête de Piaf.

La veille le feu d'artifice avait réjoui petits et grands.



Carnets de Voyage

L'association KALEIDOS a présenté les **23 et 24 septembre 2017**, à la Salle De Boever, les nombreux carnets de voyage réalisés par ses adhérents au cours d'escapades ou voyages divers.

Cette exposition, organisée par Madame Janine CHARTIER, a connu un réel succès et fût très appréciée par les nombreux visiteurs.

Les carnets de voyage, qu'est-ce que c'est ?

C'est une technique très ancienne qui permet à des peintres très avertis de prendre des notes visuelles, tels que Turner, Delacroix et bien d'autres... l'appareil photo n'existait pas, il fallait donc s'arrêter pour dessiner un détail, noter une couleur, faire un croquis rapide.

Laissés pour compte pendant quelques années, les voyageurs du XXème et XXIème siècles, étant des gens hyper pressés, oublièrent carnets, crayons, aquarelles... au profit de l'appareil photo. Pas ou peu d'intérêt pour regarder, sentir, découvrir des coutumes, des architectures, des peuples...

Depuis quelques années, crayons et papiers sont de retour... tout simplement pour le plaisir de prendre son temps, d'observer, de rêver.

Pourquoi un carnet ?

Le carnet est un objet très personnel qui pourra contenir des dessins, des photos, tout ce qui peut être récupéré lors d'un voyage. Il y a donc une grande liberté de construction.

Le carnet fait rêver, car le feuilleter quelques mois plus tard reste un moment très agréable.

On n'ennuie pas ses amis en leur proposant de regarder des carnets, il en va autrement des films et des photos... et que dire des soirées diapos sur des voyages dont personne ne se soucie.

Le carnet de voyage permet un véritable partage.

Lors des expositions.

Au cours des expositions, nous avons pu constater que le public passe un certain temps, entre une et deux heures, à feuilleter les carnets.

Le fait de pouvoir les manipuler procure aux visiteurs un grand plaisir, et ils sont visiblement ravis de retrouver des lieux qu'eux-mêmes ont déjà visité.

Chacun s'approprie la technique et se dit qu'il peut lui aussi fabriquer son propre carnet.

Alors, pourquoi pas vous ?

Rétrospectives



Rétrospectives



LE REPAS DES ANCIENS

Le **21 octobre 2017**, nos anciens se sont retrouvés autour d'un délicieux repas, animé par le groupe de musique Irlandaise Amalgame.

Certains ont même dansé sur des airs entraînants et, comme d'habitude, nous avons bien déjeuné dans un cadre agréable

Nous attendons des suggestions, non pas pour le prochain repas mais pour la musique.

Si vous connaissez un groupe, n'hésitez pas à nous envoyer leurs coordonnées, nous sommes sur une piste mais bon... c'est toujours compliqué de plaire à tout le monde.

FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR – TROISIEME EDITION

27 octobre au 5 novembre 2017 – organisé par la Mairie de Saint-Piat

Plus de 500 spectateurs sont venus partager joie, rires et émotions tout au long de cette semaine où ils ont pu découvrir 8 spectacles aussi divers que qualitatifs.

Les Mots Lierre



Les « Vrais Semblants

Auteurs de vues



La nouvelle troupe de Chartres



L'Antre de Melpomène



Les Baladins de la Diane

Les tamalous

(pas de photo)

Les Saintpiatiques



Rendez-vous les week-ends des 26-27-28 octobre et des 02-03-04 novembre 2018

Pour la 4^{ème} édition de Saint-Piat sur scène.

REPAS DE NOEL DU CLUB

Le repas de Noël a été animé par Lily, qui nous a régalié avec un répertoire de notre époque.

Une soirée alsacienne a été organisée à la salle des fêtes le samedi 24 mars 2018, animé par un orchestre sympathique.

Le Club de la Vallée accueille les seniors de nos villages. Nous nous réunissons les premiers et les troisièmes mardis de chaque mois à la salle des fêtes de Saint- Piat pour jouer aux cartes, à des jeux de sociétés ou au scrabble.

INFORMATIONS :
M. Serge TARDIEU



Rétrospectives

Le week-end des **8 et 9 avril 2017** les Babelours se sont produits dans la salle des fêtes devant un public surpris mais conquis car une nouvelle fois la troupe des Babelours nous a transportés dans un univers particulier en montant une comédie de Shakespeare « La Comédie des Méprises », comme un spectacle de rue : éclairage de salle, costumes et décors minimalistes, musique en live, comédiens jouant au milieu du public avec deux personnes prises au hasard dans le public pour participer au spectacle.

Marc-Alain, le metteur en scène a volontairement travaillé sur l'épure : un texte, des acteurs.

Il reconnaît qu'il ne savait pas comment cela allait être pris par le public car en plus d'avoir deux couples de jumeaux jouer indifféremment par des comédiens et comédiennes, il s'amuse à brouiller les cartes, ce qui est le cas de le dire, en faisant jouer le plus vieux par les plus jeune ou des hommes par des femmes. « Il fallait suivre les cartes » explique-t-il, car chaque comédien porte une carte d'un jeu de tarot qui symbolise son personnage (repris d'Alice, au pays des merveilles) et les couples de jumeaux portent la même.

Le week-end des **21 et 22 avril 2018**, la troupe nous a présenté « La Bourse ou la Vie » de Laurent IOOS, l'histoire d'un hacker de nos jours...



TWIRLING

Ce mardi 1^{er} mai 2018, le club de twirling Twirl-Dance a participé aux Championnats Nationaux organisés à Brou par l'Amicale des Fanfares et Majorettes de France (AFMF).

C'est avec une grande joie et une immense fierté qu'elles nous sont revenues après avoir remporté le Grand Prix.

Nous leurs exprimons toutes nos félicitations.

SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Albert MARSOT

Par délibération n° 2016-20 du 7 juillet 2016, le comité syndical a approuvé, après une enquête publique ayant reçu un avis favorable, le zonage d'assainissement sur les deux communes de Saint-Piat et de Mévoisins. La mise en œuvre de ce zonage implique de définir un Schéma Directeur pour le réseau d'assainissement qui :

- prenne en compte le fonctionnement actuel du réseau et les perspectives de développement du territoire,
- fixe les orientations des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité.

Pour s'assurer du bon fonctionnement du réseau en tenant compte des évolutions à venir en matière de développement du territoire, un diagnostic de son dimensionnement a été confié à la société VERDI Ingénierie. Fort de cette vérification, le schéma approuvé en Comité syndical le 15 décembre 2017 (délibération n° 2017-27) a été établi en prenant en compte les trois éléments suivants :

- **le coût des travaux des différents secteurs à équiper,**
- **les possibilités de raccordement des habitations qui permettraient à la station d'épuration du Hasay d'améliorer son fonctionnement sachant qu'actuellement cet équipement ne travaille qu'à 40 % de sa capacité nominale et que la charge hydraulique qu'il reçoit ne représente que 30 % du débit maximum qu'il est sensé traiter,**
- **la situation assez alarmante des installations d'assainissement individuel mise en lumière lors du diagnostic réalisé pour le compte de la Communauté de communes des Terrasses et vallées de Maintenon durant l'année 2012 ; sur les 371 installations existantes sur les deux communes, seules 53 ont été considérées comme acceptables.**

L'analyse de ces trois critères a conduit à distinguer :

• **Un premier groupe** de six opérations à engager à court et moyen termes, en fonction des possibilités financières du syndicat et des aides auxquelles il pourra prétendre auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Sont concernées les voies suivantes :

- rue Andrée Cailleaux,
- rue de la République (extrémité sud) et rue des Martels,
- avenue de la Gare (côté ouest) rue du Marais, rue de Dionval (côté nord) et impasse du Marais,
- allée des Gâtines et avenue Pasteur,
- rue de Dionval (côté sud)
- rue des Gaudières et rue Froidvent.

Le coût de ces six opérations ressort à 1,7 millions d'euros H.T. permettant de raccorder 253 habitations sur les 364 qui restent à raccorder au réseau public. Ce chiffre ne concerne que les travaux sur le domaine public, à la charge du syndicat ; il ne prend pas en compte le coût des travaux de raccordement en domaine privatif qui sont à la charge des particuliers après déduction des subventions de l'Agence de l'eau.

• **un deuxième groupe** de quatre opérations à engager à moyen et long terme qui concerne les voies suivantes :

- rue Robert Poisson et impasse Maugard,
- rue au Chard,
- lotissement Chimay 1
- rue des Vaudruelles.

Le coût de ces quatre opérations ressort à 1,15 millions d'euros pour 93 branchements dans les conditions précisées ci-dessus.

• **un troisième groupe** de trois opérations à engager à très long terme d'un coût de 0,4 millions d'euros pour 18 branchements. Concerne les voies suivantes :

- avenue de la gare (au nord de la voie SNCF)
- sente des Ségonnières,
- zone artisanale des Petites Ruelles.

Ceci étant et à ce stade de notre réflexion, devant l'incertitude des financements susceptibles d'être obtenus tant de la part de l'État que de celles du Département ou de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il n'est pas possible de fixer un calendrier objectif pour la réalisation de ces travaux, exception faite de ceux de la rue Andrée Cailleaux programmés en 2018.

Le présent Schéma Directeur du Réseau d'Assainissement en fixant un ordre de priorité pour les opérations à réaliser, n'a d'autre but que de permettre d'établir un fil conducteur pour les années à venir.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint Piat -Mévoisins vous informe :

Vous êtes abonné depuis plus d'un an et vous souhaitez passer en prélèvement automatique mensuel en 2019 (basé sur vos consommations de l'année précédente), nous vous invitons à prendre contact avec nous avant le mois de Novembre 2018.

Vous venez d'emménager à Saint-Piat ou à Mévoisins, merci de prendre contact avec nous le plus vite possible, afin d'ouvrir votre contrat de raccordement au réseau d'eau potable et éventuellement au réseau d'assainissement.

Vous quittez Saint-Piat ou Mévoisins, merci de prendre contact avec nous au moins deux semaines avant votre départ, afin de convenir d'un rendez-vous avec Monsieur Jean notre fontainier pour effectuer votre dernier relevé d'index et ainsi résilier vos contrats.

Vous vendez votre logement et vous êtes raccordé à l'assainissement collectif, merci de prendre contact avec nous au moins un mois avant votre départ, pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle de raccordement obligatoire.

Vous pouvez nous joindre au 02.37.32.38.88 tous les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ou par mail à synd.inter.eaux-st-piat@orange.fr

FIBRE OPTIQUE - POINT SUR L'AVANCEMENT

Jean-Philippe SIMON

A l'initiative de Michèle MARTIN, s'est tenue le jeudi 26/04/18 à 10 heures une réunion en Mairie de Saint-Piat afin de faire le point d'avancement sur notre village et ses hameaux du dossier "Fibre".

Etaient invités : Mr DHEE représentant le Syndicat Mixte chargé par le Conseil Départemental du déploiement de la Fibre en Eure et Loir, Mr GARNIER représentant la société AXIONE à qui le Syndicat Mixte a confié la charge des études associées à ce déploiement.

Assistaient également à cette réunion Mr Didier COOLEN, premier adjoint, Mrs Jacky VOET et Jean-Philippe SIMON, conseillers municipaux de Saint-Piat.

Précisions relatives au **cadre général** régissant le déploiement : Le Cahier des Charges applicable résulte d'un document élaboré par les services de l'Etat, applicable France entière, et donc décliné sur notre département.

Précisions concernant les **acteurs** :

Maîtrise d'ouvrage : Les travaux associés au déploiement sont gérés par le syndicat mixte qui, après appel d'offre, passe des contrats avec les entreprises retenues et suit leur réalisation.

Le coût des travaux est pris en charge par le Conseil Départemental via le Syndicat Mixte.

L'**utilisation du futur réseau fibre** est proposée aux différents opérateurs téléphoniques, internet du marché sous réserve de leur adhésion à une convention à signer avec le Syndicat Mixte prévoyant un prix d'adhésion.

A ce jour 2 opérateurs ont signé cette convention, à savoir : **SFR, ORANGE**

Règles régissant le déploiement :

Le cahier des charges prévoit un financement du déploiement sur le **réseau existant**.

Ainsi, selon les situations, la fibre va emprunter le même cheminement que l'actuelle connexion de chacun au téléphone fixe.

Sur Saint-Piat et ses hameaux le câble téléphonique actuel nous parvient, pour la quasi-totalité d'entre nous, par voie aérienne, à partir d'un poteau dans la rue.

Afin de s'assurer que les poteaux actuels sont techniquement à même de supporter un câble supplémentaire (câble fibre) une analyse a été réalisée sur le terrain par la société AXIONE qui met en évidence cette impossibilité pour une trentaine de poteaux sur Saint-Piat et ses hameaux.

Dans ce cas, le Cahier des Charges Fibre prévoit le financement du **doublément** des poteaux inadaptés (un deuxième poteau à une distance de 1 mètre à 1,5 mètre), pas leur remplacement.

Le **remplacement** des poteaux inadaptés par des poteaux en capacité de supporter le câblage existant et la fibre représenterait un coût non financé de 70 000€, à la charge dans cette hypothèse de la commune.

Sauvegarde de la briquèterie

Dès sa nomination, Madame la Préfète s'est inquiétée de la briquèterie et a demandé à la visiter.

Depuis cette première visite, les avancées dans la négociation avec l'indivision Lambert, grâce aussi à l'appui de notre Député, ont été rapides.

Le Département et la CCPEIDF étaient représentés dans des derniers échanges.

Le 24 avril 2018 à 11h30, Madame le Maire et Monsieur Lambert, en présence de Madame la Préfète, de Monsieur le Député et sa suppléante, et du Vice-Président de la CCPEIDF en charge du tourisme, ont validé un accord.

L'indivision Lambert cède la briquèterie avec une bande de 3 mètres de large tout autour pour l'euro symbolique, ainsi qu'environ 7000m² de terrain au prix estimé par les Domaines de 7,25€/m².

Par cet accord, après passage du géomètre et validation chez le notaire, la briquèterie pourra être mise hors d'eau.

Selon les conseils formulés par Monsieur Régis MARTIN, architecte des Monuments Historiques, dans le diagnostic qu'il avait réalisé, nous avons 10 ans pour transformer ce lieu...

Rendez-vous en dernière page pour consulter une copie de la lettre de l'Indivision Lambert revenant sur l'accord passé le 24 avril 2018.



Infos. Pratiques

Problèmes de réception avec votre téléphone portable ? Rendez-vous sur le site du Conseil Départemental pour répondre au questionnaire <http://www.eurelien.fr/actualite/zones-blanches-et-toi-tu-captas>





LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1^{er} janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.

SALARIÉ ? ACTIF ? RETRAITÉ ? INDÉPENDANT ?

JE SUIS CONCERNÉ

L'impôt est directement prélevé sur mes revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par mon employeur, caisse de retraite, Pôle emploi (organismes collecteurs).

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles, etc. l'impôt est prélevé sur mon compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans, je dépose ma déclaration de revenus. Elle permet de déterminer mon taux de prélèvement, de prendre en compte mes réductions et crédits d'impôt et de calculer mon impôt définitif.

ET MON TAUX DE PRÉLÈVEMENT ?



En 2018, ma déclaration de revenus sert de base au calcul de mon taux de prélèvement à la source pour 2019.

> Je déclare mes revenus en ligne : je connais mon taux immédiatement et le montant de mes acomptes éventuels.

> Je déclare mes revenus sur papier : je connais ces informations à compter du 16 juillet dans mon espace personnel sur impots.gouv.fr ou sur mon avis d'impôt.

ET SI JE SUIS NON IMPOSABLE ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour moi : je n'ai aucun prélèvement.

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'administration fiscale transmet automatiquement mon taux aux organismes collecteurs (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...). Pour mes revenus sans collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...), elle prélève chaque mois des acomptes sur mon compte bancaire.

Je peux adapter mon prélèvement à la source après ma déclaration en ligne ou à compter du 16 juillet 2018 si je déclare sur papier :

> si je suis en couple marié ou pacsé, je peux choisir des taux individualisés au lieu de mon taux « foyer ». Ce choix ne modifie pas le total des prélèvements, il les répartit différemment au sein du couple ;

> je peux choisir de ne pas transmettre mon taux à mon employeur. Un taux non personnalisé m'est alors appliqué en fonction de mon niveau de rémunération. Dans la plupart des cas, il sera plus élevé et je serai remboursé du trop versé l'année suivante. Dans les autres cas, je devrai verser chaque mois un complément sur impot.gouv.fr ;

> je peux choisir le paiement de mes acomptes par trimestre pour mes revenus sans organisme collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...)

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le principe ne change pas. Les réductions et crédits d'impôt acquis une année me sont restitués l'année suivante.



ET MES REVENUS DE 2018 ?

L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé.

Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés.

Retrouvez plus d'informations sur les sites prelevementalsource.gouv.fr et impots.gouv.fr

0 811 368 368

Service 0,05 €/min + prix appel



© Direction générale des Finances publiques - Mars 2018

FP FINANCES PUBLIQUES

Voici quelques conseils pratiques quand vous rencontrez un chien dans la rue.

Un chien grogne pour signaler que quelque chose lui déplaît, ne le forcez pas.

Promenez toujours votre chien en laisse, c'est une protection autant pour lui que pour les autres.



Poser ces gestes envers un chien inconnu équivaut à se faire embrasser et donner l'accolade par un parfait étranger dans un ascenseur. Vous seriez en droit d'être dégoûté et de vous en défendre.

LA FAÇON CORRECTE



- * Pas de contact visuel direct
- * Laissez le chien approcher de lui-même à son propre rythme
- * Placez-vous de CÔTÉ ou DOS au chien



- * Carressez-le sur le CÔTÉ du corps ou sur le dos



Si tu laisses ton chien, dans d'autres, foncer, que leur propriétaire s'énrage, ne doit pas t'étonner. Les autres aussi, aiment leur animal avec passion, c'est pourquoi ta plus grande vertu devrait être considération.

SPORT CANIN :

Je vous présente, donc, le canicross et la canimarche.
Dans notre club, il y a aussi ceux qui pratiquent le canivtt et le canitrottinette.

Le canicross et la canimarche, ont le même matériel réglementaire en compétition.

Le chien est équipé d'un harnais qui ne doit pas gêner les mouvements des épaules, ni écraser la trachée.

Le binôme chien/humain est relié par une longe de mesure réglementée, une partie fixe et une partie élastique pour protéger le dos des secousses. L'humain lui a soit un baudrier, soit une ceinture de hauteur réglementaire aussi...
Çà c'était le côté matériel. En pratique, il s'agit de courir ou marcher avec son chien.

Le règlement interdit d'empêcher le chien de boire ou de faire ses besoins pendant le parcours. Il ne faut pas non plus le tirer. Le chien doit toujours être devant ou au pire à côté. C'est un sport génial qui implique une grande complicité du binôme dans un effort commun.

Pour la canimarche, ce n'est pas en mode balade. C'est avec un certain rythme.

Pour mes entrainements, j'ai de la chance d'être dans un magnifique cadre de verdure avec des différents parcours dans notre belle vallée. Je ne me lasse pas d'admirer la nature en compagnie de mon chien.

En compétition avant chaque départ, il y a aussi un contrôle vétérinaire. Celui-ci vérifie que le chien à l'âge requis, qu'il est en bonne santé et que ses vaccins sont à jour...oups...et aussi l'identité du chien.

Les clubs de canicross sont de plus en plus nombreux ce qui est génial. Des compétitions sportives dans une bonne ambiance et dans le respect du chien.

Autres activités canines, mon mari pratique aussi de l'obéissance et fait des concours. Là, c'est une discipline totalement différente qui implique aussi une grande complicité du binôme.

Voilà, c'était quelques infos sur certains sports canins car il y en a beaucoup d'autres. Cordialement, Mme Cécile Fontaine



Fête de la Musique à Saint-Piat – le jeudi 21 juin

- A 18h30 à l'Arboretum
- A 19h30 à la salle de l'Arsenal
- A 21h à la Salle des Fêtes

Ouvert aux chanteurs et musiciens « en herbe » - inscription au 06 75 46 65 50

Dates à retenir :

- les 25, 26 et 27 mai : fête de l'Estampe à la Salle De Boever
- le 06 juin : théâtre de rue à l'Arboretum à 18h30
- le 17 juin : brocante organisée par Les Amis d'Illschwang
- le 21 juin : fête de la musique
- 13 et 14 juillet : fête nationale
- 15 août : commémoration de la libération de Saint-Piat

Etat Civil 2017



Naissances

AVENEL Jeanne, Marie, Lucie	27 janvier
BORDAGE Rose, Charlie	20 août
CANO Luna, Laetitia	07 octobre
CÉRAK Margaux, Odette, France	28 octobre
MAUPOUX Julia, Laurette, Bérangère	21 septembre
PALLIER Nathanaël, Ange, Christian	07 juillet
TRÉGOUËT Romi	21 novembre
VERDIER BENSADIQ Aya, Fadila, Jeanne	05 avril

06 octobre

ESTOUP René, Jean, Théodore
DENIS Jacqueline, Madeleine, Andrée

Mariages

Ils nous ont quittés

Des LYONS Hervé Louis Paul Marie Joseph	01 juin	Saint-Piat
FAGNIEZ Solange, Marie, Odette, Catherine, Epouse DORÉ	18 mai	Le Coudray
FRÉMEAU Jeannine, Veuve BOUSSARD	06 novembre	Le Coudray
GOUGEON Jacqueline, Veuve BINET	09 novembre	Maintenon
JANIK Janine, Veuve DEBROCK	12 juin	Saint-Piat
LAFOURCADE Pierre, Henri	16 novembre	Chartres
LESCA Maurice, Marcel, Roland	28 juin	Saint-Piat
PIEL Gisèle, Simonne, Emilienne, Veuve ANDRÉ	02 août	Le Coudray
ROY Gisèle, Veuve CYPER	21 avril	Saint-Piat
TOURNAY Albert, Julien, Maurice	20 septembre	Saint-Piat
VIET Bernard, Armand, Henri <i>Maire 1983-1995 après avoir été conseiller municipal Nommé Maire honoraire en 2012</i>	26 octobre	Le Coudray



*Extrait de la lecture co-écrite par
Evelyne TARDIEU et Isabelle de LAMBERTERIE
(Lue lors de la cérémonie religieuse du 6 février 2018)*



Nous voudrions en quelques mots dire merci à Annie et lui rendre un hommage collectif pour tout ce que nous lui devons dans les différents lieux où elle s'investissait et où beaucoup d'entre nous ont pu bénéficier de son dynamisme, de son sens de l'organisation, de sa bonne humeur, de sa générosité, de son attention aux autres et de son amitié si précieuse.

Merci Annie pour ton engagement au sein de l'association du patrimoine dont tu as été l'un des membres fondateurs et depuis 2016, une vice-présidente sur tous les fronts, efficace organisatrice. Il faut mentionner à titre d'exemple un temps fort dont tu as été l'initiatrice : la visite des jardins de la préhistoire à Auneau, ton village natal. Merci pour tes idées constructives. Merci pour ta gestion précise des bulletins, tes distributions qui étaient toujours des occasions d'échange avec les uns ou les autres, ta disponibilité dès qu'il y avait besoin d'assurer une permanence ou une démarche.

Merci Annie pour avoir redynamisé le comité des fêtes – dont tu as accepté la présidence - avec dans les mois qui viennent de s'écouler - l'organisation de concerts, ou de soirées festives ou encore la reprise d'une initiative antérieure comme l'exposition « mon voisin est un artiste ».

Merci Annie, pour avoir été un des piliers de la bibliothèque de Saint-Piat depuis de nombreuses années, bibliothèque que tu connaissais bien à travers les visites du mercredi avec tes petites filles. Merci pour ton engagement dans l'équipe des bénévoles pour l'accueil des classes de l'école.

Merci Annie pour ta présence et ta participation active et bienveillante au sein du club de la vallée.

Merci Annie d'avoir rejoint les bénévoles du Marché de Noël de la paroisse.

Pour tous ces engagements et activités que tu partageais avec Robert auquel nous pensons très fort, Annie nous voulons t'exprimer aujourd'hui notre gratitude et te dire combien tu nous manques.

Madame le Maire de St-Piat
Mairie

28130 - SAINT-PIAT

LETTRE RECOMMANDEE N° 1A 149 852 7470 7

OBJET : Donation de la Briqueterie

Madame,

Suite à la réunion du Mardi 24/04/18 en Mairie de St-Piat, les indivisaires de la Briqueterie se sont réunis et ont décidé :

- Concernant la parcelle de terrain attribuée à la commune, nous ne souhaitons pas avoir un parking commun comme vous l'aviez envisagé. Par contre, nous acceptons de vous attribuer une parcelle pour agrandir votre parking selon le plan rectifié ci-joint.

- Concernant le prix estimé par les domaines, nous acceptons le prix de 7,25 euros le M2 ridiculement bas à condition que ce prix s'applique sur la totalité du terrain attribué excepté la surface de la Briqueterie faisant l'objet de la donation en vue de sa restauration.

A vous lire, nous vous prions de croire Madame, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.


M Lambert